CAISSE DES ECOLES de LUCAY-LE-MALE Département de l'Indre

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

ARRETE n° 6-P/ 2024

Objet:

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2024

Le Président de la Caisse des Ecoles de LUCAY LE MALE,

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1er: Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
FARCINE Natacha	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2 ^{ème} classe	

<u>Article 2^{ème}</u>: Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3ème: Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à LUCAY-LE-MALE, le 20/02/2024.

Le Président,

CAISSE DES ÉCOLES

Siège : MAIRIE 22 RUE DU DOCTEUR RÉAU 36360 LUCAY-LE-MÂLE

(Bruno TAILLANDIER.

emend

Publié le : 20/02/2024